

Les dépôts d'additifs aux dommages de guerre

Le Ministre a précisé les conditions de sa circulaire de février

On se rappelle qu'en février dernier, M. Ribot adressait aux préfets des Régions libérées une circulaire relative aux dépôts d'additifs aux demandes d'indemnités de dommages de guerre.

Le 19 mars, le ministre a envoyé aux intéressés une nouvelle circulaire complétant la première. En voici le texte :
" Pour éviter certaines erreurs d'interprétation qui, d'après des indications qui m'ont été fournies, pourraient se produire dans l'application de ma circulaire du 11 mars 1923 relative aux dépôts d'additifs aux demandes d'indemnités de dommages de guerre, je crois devoir vous préciser la portée exacte de cette circulaire.

Si les agents administratifs doivent d'abord, en principe, conclure par application de l'article 1er, § 1er, de la loi du 7 mai 1923, que les demandes formulées par le dépôt d'un additif postérieurement au 1er janvier 1922, il est bien entendu que cette prescription ne porte en rien atteinte à la faculté que le paragraphe 2 du même texte ouvre aux sinistrés, qui justifieront qu'il leur a été matériellement impossible de présenter leur demande dans les délais légaux.

A titre d'exemple, je vous indique que pourront être considérées comme recevables, bien que présentées après le 1er janvier 1922, les demandes formées :

- 1° Par des sinistrés dont l'indemnité n'est pas définitivement fixée, qui établiront qu'ils ont été déterminés, soit par un arrêté, dans lequel les dépenses conservatoires urgentes, qui ne pouvaient évidemment être comprises dans la demande primitive ;
- 2° Par des sinistrés, dont l'indemnité est définitivement fixée, qui établiront que, depuis la fixation de celle-ci, des éléments de dommages se sont révélés qui n'auraient pu être soit déterminés, soit prévus lors de la réclamation primitive (par exemple, dommages se révélant après fixation de l'indemnité du fait de l'existence, jusqu'alors ignorée, d'une sappe ou d'une galerie souterraine).

Dans ces diverses hypothèses ou dans toutes les autres analogues qui pourront se présenter, il vous appartient, après un examen attentif des demandes nouvelles, qui seront déposées sous forme d'additifs, de donner les instructions appropriées à l'agent administratif, qui aura à conclure devant la commission cantonale à la recevabilité ou, au contraire, à l'irrecevabilité de la demande.

Les mêmes considérations vous dicteront l'attitude que vous aurez à prendre vis-à-vis de la décision que la commission cantonale aura rendue.

Les règles que je viens d'établir vous ont été précisées, découlant naturellement du principe posé par le paragraphe 2 de l'article 1er de la loi sus-visée ; je ne crois pas avoir besoin d'insister sur leur caractère exceptionnel ; le principe général auquel vous devez vous conformer rigoureusement est celui de la conclusion posée par le paragraphe 1er de ce même article et précisé par ma circulaire n° 1153 du 12 février dernier.

Sauveur des Poumons

SIROP AKKER

DIT DE L'ABBAYE.

Contre Asthme
Bronchite
Emphysème
Grippe
Croup
Cocheluche
Toux-Rhume

Absolument inoffensif
Dans toutes Pharmacies

Conseil d'administration, le président donna lecture de la correspondance. L'assemblée ratifia ensuite les admissions de 23 nouveaux membres.

M. Guillaume Castelain, vice-président, donna lecture de son rapport sur les missions à bon marché qui seront constituées par la Société Anonyme Mutualité Habitations à Bon Marché. Les différentes questions à l'ordre du jour étant épuisées, le président annonça à l'assemblée que la fête solennelle aura lieu, cette année, à Lille, et que la date en est fixée au 17 juin prochain.

Une Amicale des Comités départementaux est fondée

Tous les réfugiés ont connu pendant les années de la guerre, les comités départementaux.

Ces Comités ont survécu et ces derniers jours, leurs membres étaient réunis au nombre d'une cinquantaine en un banquet où ils décidèrent de former une Amicale. Parmi les convives, on remarquait deux anciens ministres, MM. Daniel Vincent et Ogier ; des délégués des dix départements dévastés, notamment MM. Décamp, Petrot et Bugnicourt, de l'Aisne ; MM. François Carrez, Wallon, Léon Gobert, Dufloy, Fage et M. J. du Nord ; M. Legrand Julien, du Pas-de-Calais etc...

On décida de faire un excursion dans la région de Longueueux à Ypres en passant par Arras et Lille. En principe, la date est fixée au 3 juin prochain. Quant à l'Amicale, on lui donna un président, M. François Carrez, organisateur de la plupart des grandes manifestations de réfugiés pendant la guerre ; un secrétaire, M. Bernard et un trésorier, M. Mary.

Des discours furent prononcés par MM. Brelet, Daniel Vincent, Décamp, Marx, Richard, Mathis et Piettre.

Notons ce renseignement : les services de réfugiés comprenant les allocations, logement, placements, déplacements, rapatriements à Evian, indemnités et subventions de guerre de l'Industrie par deux milliards 950 millions, dont 450 millions pour les Belges. C'est une dépense beaucoup moins forte qu'on ne le pensait généralement et qui n'est point grevée qu'à cinqième de la charge qu'imposent les allocations militaires.

V. URINAIRES (606-914)

Spécialiste, 122, rue St-Amant, ANZIN

Bulletin Economique

PARIS (Halle Centrale), 26. — Viandes. — Bœuf quartier derrière, 3 à 6.20 ; quartier de veau, 2.20 à 3.50 ; aloyau, 4 à 10.50 ; cuisses, 3.20 à 3.50 ; veau extra, 10 à 12.50 ; porc, 2 à 2.50 ; 3e q. 2.50 à 3.50 ; 4e q. 2.50 à 3.50 ; 5e q. 2.50 à 3.50 ; 6e q. 2.50 à 3.50 ; 7e q. 2.50 à 3.50 ; 8e q. 2.50 à 3.50 ; 9e q. 2.50 à 3.50 ; 10e q. 2.50 à 3.50 ; 11e q. 2.50 à 3.50 ; 12e q. 2.50 à 3.50 ; 13e q. 2.50 à 3.50 ; 14e q. 2.50 à 3.50 ; 15e q. 2.50 à 3.50 ; 16e q. 2.50 à 3.50 ; 17e q. 2.50 à 3.50 ; 18e q. 2.50 à 3.50 ; 19e q. 2.50 à 3.50 ; 20e q. 2.50 à 3.50 ; 21e q. 2.50 à 3.50 ; 22e q. 2.50 à 3.50 ; 23e q. 2.50 à 3.50 ; 24e q. 2.50 à 3.50 ; 25e q. 2.50 à 3.50 ; 26e q. 2.50 à 3.50 ; 27e q. 2.50 à 3.50 ; 28e q. 2.50 à 3.50 ; 29e q. 2.50 à 3.50 ; 30e q. 2.50 à 3.50 ; 31e q. 2.50 à 3.50 ; 32e q. 2.50 à 3.50 ; 33e q. 2.50 à 3.50 ; 34e q. 2.50 à 3.50 ; 35e q. 2.50 à 3.50 ; 36e q. 2.50 à 3.50 ; 37e q. 2.50 à 3.50 ; 38e q. 2.50 à 3.50 ; 39e q. 2.50 à 3.50 ; 40e q. 2.50 à 3.50 ; 41e q. 2.50 à 3.50 ; 42e q. 2.50 à 3.50 ; 43e q. 2.50 à 3.50 ; 44e q. 2.50 à 3.50 ; 45e q. 2.50 à 3.50 ; 46e q. 2.50 à 3.50 ; 47e q. 2.50 à 3.50 ; 48e q. 2.50 à 3.50 ; 49e q. 2.50 à 3.50 ; 50e q. 2.50 à 3.50 ; 51e q. 2.50 à 3.50 ; 52e q. 2.50 à 3.50 ; 53e q. 2.50 à 3.50 ; 54e q. 2.50 à 3.50 ; 55e q. 2.50 à 3.50 ; 56e q. 2.50 à 3.50 ; 57e q. 2.50 à 3.50 ; 58e q. 2.50 à 3.50 ; 59e q. 2.50 à 3.50 ; 60e q. 2.50 à 3.50 ; 61e q. 2.50 à 3.50 ; 62e q. 2.50 à 3.50 ; 63e q. 2.50 à 3.50 ; 64e q. 2.50 à 3.50 ; 65e q. 2.50 à 3.50 ; 66e q. 2.50 à 3.50 ; 67e q. 2.50 à 3.50 ; 68e q. 2.50 à 3.50 ; 69e q. 2.50 à 3.50 ; 70e q. 2.50 à 3.50 ; 71e q. 2.50 à 3.50 ; 72e q. 2.50 à 3.50 ; 73e q. 2.50 à 3.50 ; 74e q. 2.50 à 3.50 ; 75e q. 2.50 à 3.50 ; 76e q. 2.50 à 3.50 ; 77e q. 2.50 à 3.50 ; 78e q. 2.50 à 3.50 ; 79e q. 2.50 à 3.50 ; 80e q. 2.50 à 3.50 ; 81e q. 2.50 à 3.50 ; 82e q. 2.50 à 3.50 ; 83e q. 2.50 à 3.50 ; 84e q. 2.50 à 3.50 ; 85e q. 2.50 à 3.50 ; 86e q. 2.50 à 3.50 ; 87e q. 2.50 à 3.50 ; 88e q. 2.50 à 3.50 ; 89e q. 2.50 à 3.50 ; 90e q. 2.50 à 3.50 ; 91e q. 2.50 à 3.50 ; 92e q. 2.50 à 3.50 ; 93e q. 2.50 à 3.50 ; 94e q. 2.50 à 3.50 ; 95e q. 2.50 à 3.50 ; 96e q. 2.50 à 3.50 ; 97e q. 2.50 à 3.50 ; 98e q. 2.50 à 3.50 ; 99e q. 2.50 à 3.50 ; 100e q. 2.50 à 3.50 ; 101e q. 2.50 à 3.50 ; 102e q. 2.50 à 3.50 ; 103e q. 2.50 à 3.50 ; 104e q. 2.50 à 3.50 ; 105e q. 2.50 à 3.50 ; 106e q. 2.50 à 3.50 ; 107e q. 2.50 à 3.50 ; 108e q. 2.50 à 3.50 ; 109e q. 2.50 à 3.50 ; 110e q. 2.50 à 3.50 ; 111e q. 2.50 à 3.50 ; 112e q. 2.50 à 3.50 ; 113e q. 2.50 à 3.50 ; 114e q. 2.50 à 3.50 ; 115e q. 2.50 à 3.50 ; 116e q. 2.50 à 3.50 ; 117e q. 2.50 à 3.50 ; 118e q. 2.50 à 3.50 ; 119e q. 2.50 à 3.50 ; 120e q. 2.50 à 3.50 ; 121e q. 2.50 à 3.50 ; 122e q. 2.50 à 3.50 ; 123e q. 2.50 à 3.50 ; 124e q. 2.50 à 3.50 ; 125e q. 2.50 à 3.50 ; 126e q. 2.50 à 3.50 ; 127e q. 2.50 à 3.50 ; 128e q. 2.50 à 3.50 ; 129e q. 2.50 à 3.50 ; 130e q. 2.50 à 3.50 ; 131e q. 2.50 à 3.50 ; 132e q. 2.50 à 3.50 ; 133e q. 2.50 à 3.50 ; 134e q. 2.50 à 3.50 ; 135e q. 2.50 à 3.50 ; 136e q. 2.50 à 3.50 ; 137e q. 2.50 à 3.50 ; 138e q. 2.50 à 3.50 ; 139e q. 2.50 à 3.50 ; 140e q. 2.50 à 3.50 ; 141e q. 2.50 à 3.50 ; 142e q. 2.50 à 3.50 ; 143e q. 2.50 à 3.50 ; 144e q. 2.50 à 3.50 ; 145e q. 2.50 à 3.50 ; 146e q. 2.50 à 3.50 ; 147e q. 2.50 à 3.50 ; 148e q. 2.50 à 3.50 ; 149e q. 2.50 à 3.50 ; 150e q. 2.50 à 3.50 ; 151e q. 2.50 à 3.50 ; 152e q. 2.50 à 3.50 ; 153e q. 2.50 à 3.50 ; 154e q. 2.50 à 3.50 ; 155e q. 2.50 à 3.50 ; 156e q. 2.50 à 3.50 ; 157e q. 2.50 à 3.50 ; 158e q. 2.50 à 3.50 ; 159e q. 2.50 à 3.50 ; 160e q. 2.50 à 3.50 ; 161e q. 2.50 à 3.50 ; 162e q. 2.50 à 3.50 ; 163e q. 2.50 à 3.50 ; 164e q. 2.50 à 3.50 ; 165e q. 2.50 à 3.50 ; 166e q. 2.50 à 3.50 ; 167e q. 2.50 à 3.50 ; 168e q. 2.50 à 3.50 ; 169e q. 2.50 à 3.50 ; 170e q. 2.50 à 3.50 ; 171e q. 2.50 à 3.50 ; 172e q. 2.50 à 3.50 ; 173e q. 2.50 à 3.50 ; 174e q. 2.50 à 3.50 ; 175e q. 2.50 à 3.50 ; 176e q. 2.50 à 3.50 ; 177e q. 2.50 à 3.50 ; 178e q. 2.50 à 3.50 ; 179e q. 2.50 à 3.50 ; 180e q. 2.50 à 3.50 ; 181e q. 2.50 à 3.50 ; 182e q. 2.50 à 3.50 ; 183e q. 2.50 à 3.50 ; 184e q. 2.50 à 3.50 ; 185e q. 2.50 à 3.50 ; 186e q. 2.50 à 3.50 ; 187e q. 2.50 à 3.50 ; 188e q. 2.50 à 3.50 ; 189e q. 2.50 à 3.50 ; 190e q. 2.50 à 3.50 ; 191e q. 2.50 à 3.50 ; 192e q. 2.50 à 3.50 ; 193e q. 2.50 à 3.50 ; 194e q. 2.50 à 3.50 ; 195e q. 2.50 à 3.50 ; 196e q. 2.50 à 3.50 ; 197e q. 2.50 à 3.50 ; 198e q. 2.50 à 3.50 ; 199e q. 2.50 à 3.50 ; 200e q. 2.50 à 3.50 ; 201e q. 2.50 à 3.50 ; 202e q. 2.50 à 3.50 ; 203e q. 2.50 à 3.50 ; 204e q. 2.50 à 3.50 ; 205e q. 2.50 à 3.50 ; 206e q. 2.50 à 3.50 ; 207e q. 2.50 à 3.50 ; 208e q. 2.50 à 3.50 ; 209e q. 2.50 à 3.50 ; 210e q. 2.50 à 3.50 ; 211e q. 2.50 à 3.50 ; 212e q. 2.50 à 3.50 ; 213e q. 2.50 à 3.50 ; 214e q. 2.50 à 3.50 ; 215e q. 2.50 à 3.50 ; 216e q. 2.50 à 3.50 ; 217e q. 2.50 à 3.50 ; 218e q. 2.50 à 3.50 ; 219e q. 2.50 à 3.50 ; 220e q. 2.50 à 3.50 ; 221e q. 2.50 à 3.50 ; 222e q. 2.50 à 3.50 ; 223e q. 2.50 à 3.50 ; 224e q. 2.50 à 3.50 ; 225e q. 2.50 à 3.50 ; 226e q. 2.50 à 3.50 ; 227e q. 2.50 à 3.50 ; 228e q. 2.50 à 3.50 ; 229e q. 2.50 à 3.50 ; 230e q. 2.50 à 3.50 ; 231e q. 2.50 à 3.50 ; 232e q. 2.50 à 3.50 ; 233e q. 2.50 à 3.50 ; 234e q. 2.50 à 3.50 ; 235e q. 2.50 à 3.50 ; 236e q. 2.50 à 3.50 ; 237e q. 2.50 à 3.50 ; 238e q. 2.50 à 3.50 ; 239e q. 2.50 à 3.50 ; 240e q. 2.50 à 3.50 ; 241e q. 2.50 à 3.50 ; 242e q. 2.50 à 3.50 ; 243e q. 2.50 à 3.50 ; 244e q. 2.50 à 3.50 ; 245e q. 2.50 à 3.50 ; 246e q. 2.50 à 3.50 ; 247e q. 2.50 à 3.50 ; 248e q. 2.50 à 3.50 ; 249e q. 2.50 à 3.50 ; 250e q. 2.50 à 3.50 ; 251e q. 2.50 à 3.50 ; 252e q. 2.50 à 3.50 ; 253e q. 2.50 à 3.50 ; 254e q. 2.50 à 3.50 ; 255e q. 2.50 à 3.50 ; 256e q. 2.50 à 3.50 ; 257e q. 2.50 à 3.50 ; 258e q. 2.50 à 3.50 ; 259e q. 2.50 à 3.50 ; 260e q. 2.50 à 3.50 ; 261e q. 2.50 à 3.50 ; 262e q. 2.50 à 3.50 ; 263e q. 2.50 à 3.50 ; 264e q. 2.50 à 3.50 ; 265e q. 2.50 à 3.50 ; 266e q. 2.50 à 3.50 ; 267e q. 2.50 à 3.50 ; 268e q. 2.50 à 3.50 ; 269e q. 2.50 à 3.50 ; 270e q. 2.50 à 3.50 ; 271e q. 2.50 à 3.50 ; 272e q. 2.50 à 3.50 ; 273e q. 2.50 à 3.50 ; 274e q. 2.50 à 3.50 ; 275e q. 2.50 à 3.50 ; 276e q. 2.50 à 3.50 ; 277e q. 2.50 à 3.50 ; 278e q. 2.50 à 3.50 ; 279e q. 2.50 à 3.50 ; 280e q. 2.50 à 3.50 ; 281e q. 2.50 à 3.50 ; 282e q. 2.50 à 3.50 ; 283e q. 2.50 à 3.50 ; 284e q. 2.50 à 3.50 ; 285e q. 2.50 à 3.50 ; 286e q. 2.50 à 3.50 ; 287e q. 2.50 à 3.50 ; 288e q. 2.50 à 3.50 ; 289e q. 2.50 à 3.50 ; 290e q. 2.50 à 3.50 ; 291e q. 2.50 à 3.50 ; 292e q. 2.50 à 3.50 ; 293e q. 2.50 à 3.50 ; 294e q. 2.50 à 3.50 ; 295e q. 2.50 à 3.50 ; 296e q. 2.50 à 3.50 ; 297e q. 2.50 à 3.50 ; 298e q. 2.50 à 3.50 ; 299e q. 2.50 à 3.50 ; 300e q. 2.50 à 3.50 ; 301e q. 2.50 à 3.50 ; 302e q. 2.50 à 3.50 ; 303e q. 2.50 à 3.50 ; 304e q. 2.50 à 3.50 ; 305e q. 2.50 à 3.50 ; 306e q. 2.50 à 3.50 ; 307e q. 2.50 à 3.50 ; 308e q. 2.50 à 3.50 ; 309e q. 2.50 à 3.50 ; 310e q. 2.50 à 3.50 ; 311e q. 2.50 à 3.50 ; 312e q. 2.50 à 3.50 ; 313e q. 2.50 à 3.50 ; 314e q. 2.50 à 3.50 ; 315e q. 2.50 à 3.50 ; 316e q. 2.50 à 3.50 ; 317e q. 2.50 à 3.50 ; 318e q. 2.50 à 3.50 ; 319e q. 2.50 à 3.50 ; 320e q. 2.50 à 3.50 ; 321e q. 2.50 à 3.50 ; 322e q. 2.50 à 3.50 ; 323e q. 2.50 à 3.50 ; 324e q. 2.50 à 3.50 ; 325e q. 2.50 à 3.50 ; 326e q. 2.50 à 3.50 ; 327e q. 2.50 à 3.50 ; 328e q. 2.50 à 3.50 ; 329e q. 2.50 à 3.50 ; 330e q. 2.50 à 3.50 ; 331e q. 2.50 à 3.50 ; 332e q. 2.50 à 3.50 ; 333e q. 2.50 à 3.50 ; 334e q. 2.50 à 3.50 ; 335e q. 2.50 à 3.50 ; 336e q. 2.50 à 3.50 ; 337e q. 2.50 à 3.50 ; 338e q. 2.50 à 3.50 ; 339e q. 2.50 à 3.50 ; 340e q. 2.50 à 3.50 ; 341e q. 2.50 à 3.50 ; 342e q. 2.50 à 3.50 ; 343e q. 2.50 à 3.50 ; 344e q. 2.50 à 3.50 ; 345e q. 2.50 à 3.50 ; 346e q. 2.50 à 3.50 ; 347e q. 2.50 à 3.50 ; 348e q. 2.50 à 3.50 ; 349e q. 2.50 à 3.50 ; 350e q. 2.50 à 3.50 ; 351e q. 2.50 à 3.50 ; 352e q. 2.50 à 3.50 ; 353e q. 2.50 à 3.50 ; 354e q. 2.50 à 3.50 ; 355e q. 2.50 à 3.50 ; 356e q. 2.50 à 3.50 ; 357e q. 2.50 à 3.50 ; 358e q. 2.50 à 3.50 ; 359e q. 2.50 à 3.50 ; 360e q. 2.50 à 3.50 ; 361e q. 2.50 à 3.50 ; 362e q. 2.50 à 3.50 ; 363e q. 2.50 à 3.50 ; 364e q. 2.50 à 3.50 ; 365e q. 2.50 à 3.50 ; 366e q. 2.50 à 3.50 ; 367e q. 2.50 à 3.50 ; 368e q. 2.50 à 3.50 ; 369e q. 2.50 à 3.50 ; 370e q. 2.50 à 3.50 ; 371e q. 2.50 à 3.50 ; 372e q. 2.50 à 3.50 ; 373e q. 2.50 à 3.50 ; 374e q. 2.50 à 3.50 ; 375e q. 2.50 à 3.50 ; 376e q. 2.50 à 3.50 ; 377e q. 2.50 à 3.50 ; 378e q. 2.50 à 3.50 ; 379e q. 2.50 à 3.50 ; 380e q. 2.50 à 3.50 ; 381e q. 2.50 à 3.50 ; 382e q. 2.50 à 3.50 ; 383e q. 2.50 à 3.50 ; 384e q. 2.50 à 3.50 ; 385e q. 2.50 à 3.50 ; 386e q. 2.50 à 3.50 ; 387e q. 2.50 à 3.50 ; 388e q. 2.50 à 3.50 ; 389e q. 2.50 à 3.50 ; 390e q. 2.50 à 3.50 ; 391e q. 2.50 à 3.50 ; 392e q. 2.50 à 3.50 ; 393e q. 2.50 à 3.50 ; 394e q. 2.50 à 3.50 ; 395e q. 2.50 à 3.50 ; 396e q. 2.50 à 3.50 ; 397e q. 2.50 à 3.50 ; 398e q. 2.50 à 3.50 ; 399e q. 2.50 à 3.50 ; 400e q. 2.50 à 3.50 ; 401e q. 2.50 à 3.50 ; 402e q. 2.50 à 3.50 ; 403e q. 2.50 à 3.50 ; 404e q. 2.50 à 3.50 ; 405e q. 2.50 à 3.50 ; 406e q. 2.50 à 3.50 ; 407e q. 2.50 à 3.50 ; 408e q. 2.50 à 3.50 ; 409e q. 2.50 à 3.50 ; 410e q. 2.50 à 3.50 ; 411e q. 2.50 à 3.50 ; 412e q. 2.50 à 3.50 ; 413e q. 2.50 à 3.50 ; 414e q. 2.50 à 3.50 ; 415e q. 2.50 à 3.50 ; 416e q. 2.50 à 3.50 ; 417e q. 2.50 à 3.50 ; 418e q. 2.50 à 3.50 ; 419e q. 2.50 à 3.50 ; 420e q. 2.50 à 3.50 ; 421e q. 2.50 à 3.50 ; 422e q. 2.50 à 3.50 ; 423e q. 2.50 à 3.50 ; 424e q. 2.50 à 3.50 ; 425e q. 2.50 à 3.50 ; 426e q. 2.50 à 3.50 ; 427e q. 2.50 à 3.50 ; 428e q. 2.50 à 3.50 ; 429e q. 2.50 à 3.50 ; 430e q. 2.50 à 3.50 ; 431e q. 2.50 à 3.50 ; 432e q. 2.50 à 3.50 ; 433e q. 2.50 à 3.50 ; 434e q. 2.50 à 3.50 ; 435e q. 2.50 à 3.50 ; 436e q. 2.50 à 3.50 ; 437e q. 2.50 à 3.50 ; 438e q. 2.50 à 3.50 ; 439e q. 2.50 à 3.50 ; 440e q. 2.50 à 3.50 ; 441e q. 2.50 à 3.50 ; 442e q. 2.50 à 3.50 ; 443e q. 2.50 à 3.50 ; 444e q. 2.50 à 3.50 ; 445e q. 2.50 à 3.50 ; 446e q. 2.50 à 3.50 ; 447e q. 2.50 à 3.50 ; 448e q. 2.50 à 3.50 ; 449e q. 2.50 à 3.50 ; 450e q. 2.50 à 3.50 ; 451e q. 2.50 à 3.50 ; 452e q. 2.50 à 3.50 ; 453e q. 2.50 à 3.50 ; 454e q. 2.50 à 3.50 ; 455e q. 2.50 à 3.50 ; 456e q. 2.50 à 3.50 ; 457e q. 2.50 à 3.50 ; 458e q. 2.50 à 3.50 ; 459e q. 2.50 à 3.50 ; 460e q. 2.50 à 3.50 ; 461e q. 2.50 à 3.50 ; 462e q. 2.50 à 3.50 ; 463e q. 2.50 à 3.50 ; 464e q. 2.50 à 3.50 ; 465e q. 2.50 à 3.50 ; 466e q. 2.50 à 3.50 ; 467e q. 2.50 à 3.50 ; 468e q. 2.50 à 3.50 ; 469e q. 2.50 à 3.50 ; 470e q. 2.50 à 3.50 ; 471e q. 2.50 à 3.50 ; 472e q. 2.50 à 3.50 ; 473e q. 2.50 à 3.50 ; 474e q. 2.50 à 3.50 ; 475e q. 2.50 à 3.50 ; 476e q. 2.50 à 3.50 ; 477e q. 2.50 à 3.50 ; 478e q. 2.50 à 3.50 ; 479e q. 2.50 à 3.50 ; 480e q. 2.50 à 3.50 ; 481e q. 2.50 à 3.50 ; 482e q. 2.50 à 3.50 ; 483e q. 2.50 à 3.50 ; 484e q. 2.50 à 3.50 ; 485e q. 2.50 à 3.50 ; 486e q. 2.50 à 3.50 ; 487e q. 2.50 à 3.50 ; 488e q. 2.50 à 3.50 ; 489e q. 2.50 à 3.50 ; 490e q. 2.50 à 3.50 ; 491e q. 2.50 à 3.50 ; 492e q. 2.50 à 3.50 ; 493e q. 2.50 à 3.50 ; 494e q. 2.50 à 3.50 ; 495e q. 2.50 à 3.50 ; 496e q. 2.50 à 3.50 ; 497e q. 2.50 à 3.50 ; 498e q. 2.50 à 3.50 ; 499e q. 2.50 à 3.50 ; 500e q. 2.50 à 3.50 ; 501e q. 2.50 à 3.50 ; 502e q. 2.50 à 3.50 ; 503e q. 2.50 à 3.50 ; 504e q. 2.50 à 3.50 ; 505e q. 2.50 à 3.50 ; 506e q. 2.50 à 3.50 ; 507e q. 2.50 à 3.50 ; 508e q. 2.50 à 3.50 ; 509e q. 2.50 à 3.50 ; 510e q. 2.50 à 3.50 ; 511e q. 2.50 à 3.50 ; 512e q. 2.50 à 3.50 ; 513e q. 2.50 à 3.50 ; 514e q. 2.50 à 3.50 ; 515e q. 2.50 à 3.50 ; 516e q. 2.50 à 3.50 ; 517e q. 2.50 à 3.50 ; 518e q. 2.50 à 3.50 ; 519e q. 2.50 à 3.50 ; 520e q. 2.50 à 3.50 ; 521e q. 2.50 à 3.50 ; 522e q. 2.50 à 3.50 ; 523e q. 2.50 à 3.50 ; 524e q. 2.50 à 3.50 ; 525e q. 2.50 à 3.50 ; 526e q. 2.50 à 3.50 ; 527e q. 2.50 à 3.50 ; 528e q. 2.50 à 3.50 ; 529e q. 2.50 à 3.50 ; 530e q. 2.50 à 3.50 ; 531e q. 2.50 à 3.50 ; 532e q. 2.50 à 3.50 ; 533e q. 2.50 à 3.50 ; 534e q. 2.50 à 3.50 ; 535e q. 2.50 à 3.50 ; 536e q. 2.50 à 3.50 ; 537e q. 2.50 à 3.50 ; 538e q. 2.50 à 3.50 ; 539e q. 2.50 à 3.50